




Quel est l'intérêt d'ouvrir une assurance vie pour votre enfant ?

 02/05/2023

Pourquoi ouvrir un contrat d'assurance vie pour votre enfant ? Parce que cela peut lui apporter une aide financière pour réaliser un projet, comme financer ses études par exemple ou, au début de sa vie active, un projet immobilier, un achat de voiture... Mais aussi car l'assurance vie vous donne la possibilité de garder le contrôle de son épargne jusqu'à ses 25 ans, âge où l'on a souvent connaissance de ses besoins financiers. Explications.

Qu'est-ce que l'assurance vie ?

L'assurance vie est un produit d'assurance, qui vous permet d'épargner tout en désignant 1 ou plusieurs personnes qui bénéficieront de votre épargne en cas de décès. Vous pouvez faire des retraits (on parle aussi de rachats) partiels ou totaux de votre assurance vie quand vous le souhaitez. Plus vous détenez longtemps ce produit, plus il est intéressant fiscalement : après 8 ans de détention, vous bénéficiez chaque année d'un abattement de 4 600 € pour une personne seule (9 200 € pour un couple marié ou pacsé) sur la part de vos gains. Au-delà, ils sont taxés au maximum à 12,8 % (hors prélèvements sociaux), en fonction de la date de souscription du contrat et/ou de versements (Cf. tableau fiscalité des rachats).

[Comment fonctionne l'assurance vie ?](#)

Vous pouvez souscrire pour votre enfant mineur, quel que soit son âge, un contrat d'assurance vie, sous réserve des éventuelles conditions imposées par l'assureur.

Quel est l'intérêt, pour votre enfant, de lui ouvrir une assurance vie?

Le contrat d'assurance vie est intéressant pour votre enfant car :

- son plafond n'est pas limité, contrairement à d'autres produits d'épargne (par exemple le livret Jeune, avec un plafond à 1 600 €) ;
- les sommes, brut de frais, versées sur un fonds en euros sont garanties (ce qui offre une sécurité) ;
- il permet d'investir sur des supports risqués* (tels que les OPC, les actions et obligations) offrant un potentiel de rendement élevé, pouvant être supérieur à celui d'un livret A ;
- il donne droit à une fiscalité avantageuse en cas de rachat (cf. tableau fiscalité en cas de rachat).

* Les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Il existe donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale.

C'est une épargne intéressante pour commencer sa vie active. Par ailleurs, effectuer des versements réguliers sur son contrat permet de lisser les risques, si vous choisissez d'investir sur des fonds à risque. Toutefois, cela ne vous protège pas d'une perte totale ou partielle de votre capital placé sur l'assurance vie lorsque celle-ci contient des unités de compte.

[La fiscalité de l'assurance vie.](#)

Quel intérêt avez-vous à ouvrir une assurance vie pour votre enfant ?

Ouvrir une assurance vie pour votre enfant vous permet :

- de faire des versements ponctuels ou périodiques ;
- dans le cas d'un don manuel accompagné d'un pacte adjoint, d'investir les fonds donnés à votre enfant dans un contrat ouvert à son nom et de rendre ce contrat indisponible jusqu'à sa majorité, et même jusqu'à ses 25 ans (au maximum). Le pacte adjoint est un document qui précise les conditions du don manuel. Il permet notamment de vous assurer que votre enfant ne puisse pas disposer des fonds issus du don manuel avant un âge au-delà duquel vous estimez qu'il fera preuve de suffisamment de maturité les fonds donnés et investis dans le contrat d'assurance vie.